



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

c a u e

DE LA VENDÉE



conseils pratiques de plantation

PLANTER DANS LE MARAIS BRETON VENDEEN ET LES MARAIS LITTORAUX

architecture

ENVIRONNEMENT



Joël SARLOT

Président du CAUE de la Vendée

Le département de la Vendée présente une diversité de paysages marquant fortement l'identité du territoire; le patrimoine végétal en est un élément majeur.

Cet environnement exceptionnel nécessite une attention particulière pour assurer sa pérennité. Soucieux de préserver et de transmettre ce patrimoine, le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, dans le cadre de sa mission de sensibilisation de la population et de promotion de l'identité des paysages et de qualité de l'environnement, a souhaité réaliser un guide des essences végétales à privilégier lors des plantations.

"Planter dans le marais breton vendéen et les marais littoraux" se veut tout à la fois un outil de sensibilisation à l'environnement et au paysage vendéen, mais aussi un guide pratique permettant de conserver la richesse et la spécificité de ce patrimoine.

Destiné à toutes les personnes souhaitant planter: habitants, élus et professionnels, il présente les essences locales poussant à l'état naturel ou naturalisées et éprouvées par une longue tradition, à privilégier lors des mises en place de végétaux. Outre leur adaptation au sol, au climat et aux usages locaux, elles garantissent une intégration harmonieuse au paysage du marais breton.



planter dans le marais breton vendéen & les marais littoraux

Le Marais breton vendéen situé au nord-Ouest du département marque la limite entre deux anciennes provinces, la Bretagne et le Poitou. À l'origine, le marais breton faisait partie d'une vaste baie recouverte par l'océan (la Baie de Bretagne). Bouin, Beauvoir-sur-Mer, Sallertaine sont d'anciennes îles aujourd'hui rattachées au continent.

En partie préservé, ce marais est un espace remarquable notamment par la diversité des oiseaux migrateurs qui y séjournent. Sans barrière visuelle, il permet à quantité d'oiseaux nicheurs au sol de se reproduire. Il s'étend au total sur 45 000 ha comprenant un réseau de canaux (les étiers*), des prairies humides et des polders d'une grande richesse biologique.

Protégé par des digues ou des dunes (stabilisées par des boisements de pins), le Marais Breton actuel résulte de travaux d'aménagement démarrés au VI^e siècle.

Plusieurs types de paysages, parfois étroitement imbriqués les uns aux autres, peuvent être identifiés selon la végétation, la morphologie et l'usage du sol, la salinité de l'eau, l'occupation humaine :

- les polders (aquacole et agricole),
- le marais salant,
- le marais doux,
- les hautes terres.

Ces paysages artificiels dépendent étroitement de la gestion du réseau hydraulique. Certains travaux, en limitant la pénétration d'eau de mer dans le marais, bouleversent l'équilibre écologique et appauvrissent la richesse biologique de ce milieu. Le fonctionnement du marais étant assuré par une multitude d'étiers* et de fossés, tout comblement peut entraîner un dérèglement du système hydraulique et provoquer des inondations. La préservation des fossés y est donc indispensable même en milieu urbanisé (entrées de villes, lotissements, villages...).

les marais littoraux

Deux autres marais littoraux présentent des caractéristiques similaires au marais Breton : le Marais de Talmont (extrémité ouest du Marais Poitevin) et les Marais d'Olonne.

Comme dans le marais Breton, la diversité des zones de contact entre les différents milieux (terrestres et aquatiques, salés et doux) contribue à leur richesse écologique.

> le marais d'Olonne

Situé à l'arrière de la dune boisée de la forêt d'Olonne, il se compose des marais salants dotés d'une végétation herbacée* halophile* dans lesquels s'insèrent des marais doux au contact de la dune.

> le marais de Talmont Saint Hilaire

Uniquement composé de marais salés, le marais de Talmont, est principalement utilisé comme marais à poissons. Il s'étend au niveau de l'estuaire du fleuve du Payré, délimité par le cordon dunaire, le plateau de la plaine et le relief du bocage.





a les polders aquacoles & agricoles

Paysage plat et ouvert, les polders sont issus de terres conquises sur la mer.

Leur grande richesse faunistique est due à la présence de nombreux oiseaux. Pour ceux qui se nourrissent sur les vasières (les Limicoles), le polder constitue un reposoir idéal à marée haute. Les oies et les canards (les Anatidés) ont une préférence pour les plantes aquatiques. Les échassiers, chasseurs ou pêcheurs, se nourrissent de crevettes, vers et petits mollusques. Les mouettes et les sternes pêchent des poissons le long de la côte ou dans les étiers*.

La richesse floristique est due au cortège* de plantes herbacées* spécifiques au milieu humide et salé.

Selon leur exploitation par l'homme on distingue deux types de polders : le polder agricole et le polder aquacole.

le polder aquacole

Le polder aquacole est voué aux activités ostréicole, conchylicole et aquacole. Un réseau d'étiers* permet de gérer le niveau d'eau. L'impact des bâtiments ostréicoles dans le paysage y est important. Le tamaris, supportant les sols salés, est une des rares espèces ligneuses à s'y développer.

le polder agricole

Le polder agricole est caractérisé par de grandes parcelles céréalières. Ce polder asséché, possède une terre riche et légère, permettant aux agriculteurs de cultiver maïs, orge, blé et fèves.

Le paysage plat et ouvert libère des vues panoramiques sur les fermes isolées. Les cordons de saules et de frênes parallèles aux anciennes digues (le long des routes actuelles) pompent l'eau du sol.



la colonisation naturelle

OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL

Maintenir la diversité de la faune et de la flore.

OBJECTIF AGRONOMIQUE

Assurer la stabilisation des berges.

LOCALISATION

Dans les polders aquacoles et agricoles ; le long des chemins et des fossés.

végétaux rencontrés

plantes herbacées* qui se sont adaptées au milieu humide et salé comme la salicorne.

l'arbre isolé

OBJECTIF PAYSAGER

Créer un élément de repère, identifier un lieu.

LOCALISATION

Dans le polder agricole ; uniquement près du bâti.

végétaux **recommandés**

ARBRES

cyprés de Lambert (uniquement près du bâti)

frêne oxyphylle (sol frais*)

saule blanc (sol frais*)

le **boisement linéaire** la **haie champêtre** le **bosquet**

OBJECTIFS AGRONOMIQUES

Atténuer l'impact des embruns, assurer la stabilisation des berges.

OBJECTIFS PAYSAGERS

Atténuer l'impact du bâti agricole, clôturer une parcelle.

LOCALISATION

Dans le polder agricole ; le long des routes et des étiers, parallèlement aux anciennes digues, à proximité des bâtiments et autour des villages.

végétaux **recommandés**

ARBRES

cyprés de Lambert (uniquement près du bâti)
frêne oxyphylle (sol frais*)
saule blanc (sol frais*)

ARBUSTE

prunellier
saule roux
tamaris de France

b le marais salé

Le Marais Salé est le résultat de l'évolution naturelle des marais salants (les salines) lorsqu'ils ne sont plus exploités.

Bien qu'étroitement imbriqués au Marais Doux, le Marais Salé s'en différencie par des prairies traversées d'étiers* sinueux et par un léger relief dû à la présence de bossis (talus séparant les bassins autrefois dédiés à la saliculture, des fossés).

L'absence de végétation haute et le faible relief permettent des vues lointaines. Les fermes isolées et les bourgs notamment de Beauvoir sur Mer et de Bouin (ancienne île à l'époque Gallo-Romaine) y constituent des points de repères.

L'eau de mer circulant dans les étiers*, le sol argileux est salé. Des espèces herbacées* spécifiques du milieu saumâtre, les halophytes*, s'y développent. Les végétaux ligneux* sont traditionnellement absents du marais salé hormis le tamaris le long des fossés et le cyprès de Lambert aux abords des fermes isolées.

Les vastes surfaces de prairies offrent une diversité floristique et ornithologique qui en fait la richesse. La plantation d'espèces ligneuses telles que le tamaris le long des chemins et des étiers* y est préjudiciable, en modifiant l'habitat naturel caractéristique des marais salés et en perturbant la nidification des oiseaux nicheurs au sol.

Le maintien du passage de l'eau de mer, des prairies humides et des fossés naturellement colonisés par les plantes halophytes* est un gage de conservation de la richesse biologique de ces milieux.



la colonisation naturelle

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Maintenir la diversité floristique et ornithologique propre à ce milieu, maintenir la végétation herbacée* naturellement présente sur les berges des étiers* et des fossés.

OBJECTIF AGRONOMIQUE

Assurer la stabilisation des berges.

LOCALISATION

Dans les polders aquacole et agricole ; le long des chemins et des fossés.

végétaux rencontrés

Plantes herbacées* qui se sont adaptées au milieu humide et salé comme la salicorne, l'obionne.

l'arbre isolé

OBJECTIF PAYSAGER

Créer un élément de repère, identifier un lieu.

LOCALISATION

Uniquement près du bâti.

végétaux **recommandés**

ARBRE

cyprés de Lambert (uniquement près du bâti)

frêne oxyphylle (sol frais*)

saule blanc (sol frais*)

C le marais doux

Le Marais Doux n'est plus irrigué par de l'eau salée. Situé à l'intérieur des terres, il est fortement soumis aux inondations.

Cette situation crée des difficultés de gestion de l'eau notamment à la saison des crues.

L'eau douce, l'absence de relief, le tracé rectiligne des fossés, la nature des végétaux et leur croissance permettent de différencier le Marais Doux du Marais Salé.

Le long des étiers*, les haies sont essentiellement constituées de frênes et de saules. Elles prennent souvent la forme d'alignements d'arbres taillés en têtards*. L'eau douce est signalée par la présence de roseaux communs (autrefois utilisés pour réaliser les toitures des bourrines*).

Voué à l'élevage extensif* et à quelques cultures céréalières, le marais doux est structuré par des fossés d'eau douce entourant des prairies pâturées.

Les activités économiques s'y développent parfois au détriment de certains biotopes* très spécifiques, en favorisant par exemple l'assèchement des prés bas, notamment par la disparition partielle de fossés.

Les nouvelles pratiques agro-environnementales* (le curage raisonné des fossés, la généralisation de l'élevage extensif*...) permettent de restaurer la richesse de ces milieux.

Le maintien d'un paysage ouvert est un gage de conservation de l'identité du territoire, de la faune et de la flore, si particulières à ce marais.



la colonisation naturelle

OBJECTIF AGRONOMIQUE

Assurer la stabilisation des berges.

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Maintenir la diversité floristique et ornithologique propre à ce milieu, maintenir la végétation herbacée* naturellement présente sur les berges des étiers* et des fossés.

LOCALISATION

Le long des chemins et des fossés.

végétaux rencontrés

plantes herbacées*.

l'arbre isolé

OBJECTIF PAYSAGER

Créer un élément de repère, identifier un lieu.

LOCALISATION

À proximité du bâti, au niveau des carrefours et des entrées de ville.

végétaux **recommandés**

ARBRE

chêne pédonculé (sol frais*)

chêne vert

cyprès de Lambert (uniquement près du bâti)

frêne oxyphylle (sol frais*)

saule blanc (sol frais*)

le **boisement linéaire** la **haie champêtre** le **bosquet**

OBJECTIFS AGRONOMIQUES

Créer un brise-vent (en mélangeant arbustes, cépées* et arbres tiges), atténuer l'impact des embruns, assurer la stabilisation des berges.

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Servir de support de biodiversité (abris, lieu de reproduction, source de nourriture pour la faune et les insectes), améliorer le confort thermique à proximité des habitations (créer un brise-vent, apporter un ombrage).

OBJECTIFS PAYSAGERS

Clôturer une parcelle, intégrer des bâtiments.

LOCALISATION

À proximité du bâti, autour des villages, le long des étiers*, en bordure de routes.

végétaux **recommandés**

ARBRE

chêne pédonculé (sol frais*)
cyprès de Lambert (uniquement près du bâti)
frêne oxyphylle (sol frais*)
orme (résistant à la graphiose*)
saule blanc (sol frais*)

ARBUSTE

cornouiller sanguin
prunellier
saules (sol frais*)
sureau noir
tamaris de France
tamaris de printemps
troène commun

d les hautes terres

A l'origine, les bourgs et les villages se sont implantés sur les îlots rocheux et les hautes terres qui constituaient la côte.

Traditionnellement, le bâti, groupé autour d'un noyau central, montre des formes compactes, des ruelles étroites et tortueuses qui atténuent la force des bourrasques.



l'arbre isolé

OBJECTIF PAYSAGER

Créer un élément de repère, identifier un lieu.

LOCALISATION

À proximité des bourgs et des villages, au niveau des carrefours, dans les cours de ferme, sur les places de ville.

végétaux **recommandés**

ARBRE

chêne vert

cormier

cyprés de Lambert

le **boisement linéaire** la **haie champêtre** le **bosquet**

OBJECTIFS AGRONOMIQUES

Créer un brise-vent (en mélangeant arbustes, cépées* et arbres tiges), atténuer l'impact des embruns, produire du bois de chauffage (selon la surface des plantations et le choix des espèces), limiter l'érosion des sols.

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Servir de support de biodiversité (abris, lieu de reproduction, source de nourriture pour la faune et les insectes), améliorer le confort thermique à proximité des habitations (créer un brise-vent, apporter un ombrage).

OBJECTIFS PAYSAGERS

Clôturer une parcelle, intégrer des bâtiments, créer une ceinture verte autour des bourgs.

LOCALISATION

Aux abords des bourgs, des villages et du bâti, en bordure de routes.

végétaux **recommandés**

ARBRE

alisier torminal
chêne chevelu
chêne pédonculé (sol frais*)
chêne pubescent
chêne tauzin
chêne vert
cormier
érable champêtre
frêne oxyphylle (sol frais*)
ormes (résistant à la graphiose*)
pommier franc
saule blanc (sol frais*)

ARBUSTES

arroche de mer
cornouiller sanguin
églantier (arbuste sarmenteux*)
fusain d'Europe
genêt à balais
nerprun alaterne
noisetier commun
prunellier
saule roux (sol frais*)
sureau noir
tamaris de France
tamaris de printemps
troène commun

la haie libre

OBJECTIFS AGRONOMIQUES

Créer un brise-vent (en mélangeant arbustes, cépées* et arbres tiges), atténuer l'impact des embruns, limiter l'érosion des sols.

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Améliorer le confort thermique à proximité des habitations (créer un brise-vent, apporter un ombrage).

En privilégiant les essences locales ; servir de support de biodiversité (abris, lieu de reproduction, source de nourriture pour la faune sauvage), améliorer l'équilibre écologique du jardin.

OBJECTIFS PAYSAGERS

Clôturer une parcelle, donner de l'intimité, favoriser l'intégration paysagère des bâtiments.

LOCALISATION

Uniquement près du bâti en milieu urbain.

végétaux recommandés

Espèces à utiliser avec parcimonie en mélange avec les essences locales préconisées dans la haie champêtre.

ARBRES

pommier variétés anciennes

prunier myrobolan

ARBUSTES

argousier (espèce pouvant devenir gênante)

filaire

noisetier à gros fruits

olivier de Bohême (espèce pouvant devenir gênante)

rosier botanique toujours vert (arbuste sarmenteux*)

rosier rugueux

saule pourpre

tamaris d'été

troène persistant

planter dans le marais breton & les marais littoraux

arbres de haut jet et en cépée



alisier torminal C CÉ HJ
Sorbus torminalis

usage : haie champêtre Et bosquet, haie libre près du bâti dans les hautes terres.



chêne chevelu C HJ
Quercus cerris

usage : haie champêtre Et bosquet dans les hautes terres.



chêne pédonculé C HJ
Quercus robur

usage : arbre isolé dans le marais doux, haie champêtre et bosquet dans le marais doux et les hautes terres (sol frais).



chêne pubescent C M HJ
Quercus pubescens

usage : haie champêtre et bosquet dans les hautes terres.



chêne tauzin M C HJ
Quercus pyrenaica

usage : haie champêtre et bosquet dans les hautes terres.



chêne vert P HJ CÉ
Quercus ilex

usage : arbre isolé dans le marais doux et les hautes terres, haie champêtre et bosquet dans les hautes terres.



cormier C HJ
Sorbus domestica

usage : arbre isolé, haie champêtre et bosquet dans les hautes terres.



cyprès de Lambert P HJ
Cupressus macrocarpa

usage : arbre isolé dans les polders, les marais et les hautes terres, haie champêtre et bosquet uniquement près du bâti dans les polders et le marais doux.



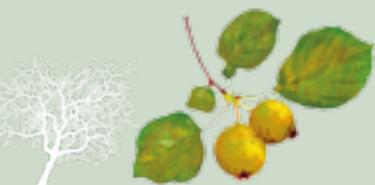
érable champêtre C CÉ HJ
Acer campestre

usage : haie champêtre et bosquet, haie libre dans les hautes terres.



frêne oxyphyllé C CÉ HJ
Fraxinus oxyphylla

usage : arbre isolé dans les polders et les marais, haie champêtre et bosquet dans les polders, le marais doux et les hautes terres, haie libre dans les hautes terres.



pommier franc C HJ
Malus sylvestris

usage : haie champêtre et bosquet, haie libre dans les hautes terres.



prunier myrobolan C CÉ
Prunus cerasifera

usage : arbre isolé sur les hautes terres calcaires.

planter dans le marais breton & les marais littoraux

arbustes & arbrisseaux



argousier C
Hippophae rhamnoides
usage : haie libre près du bâti dans les hautes terres.



arroche de mer P
Atriplex halimus
usage : haie champêtre et bosquet, haie libre dans les hautes terres.



cornouiller sanguin C
Cornus sanguinea
usage : haie champêtre Et bosquet dans le marais doux et les hautes terres, haie libre dans les hautes terres.



fusain d'Europe C
Euonymus europæus
usage : haie champêtre Et bosquet, haie libre dans les hautes terres.



genêt à balais C
Cytisus scoparius
usage : haie champêtre et haie libre près du bâti dans les hautes terres.



noisetier C
Corylus avellana
usage : haie champêtre Et bosquet, haie libre dans les hautes terres.



olivier de Bohême C
Eleagnus angustifolia
usage : haie libre près du bâti dans les hautes terres. Espèce pouvant devenir gênante.



saule pourpre C
Salix purpurea
usage : haie libre près du bâti dans les hautes terres.



tamaris de printemps C
Tamarix africana
usage : haie champêtre et bosquet dans le marais doux et les hautes terres, haie libre dans les hautes terres.



troène commun M C
Ligustrum vulgare
usage : haie champêtre Et bosquet dans le marais doux et les hautes terres, haie libre dans les hautes terres.

P essences **persistantes** (gardant leur feuillage en hiver).

C essences **caduques** (perdant leur feuillage en hiver).

M essences **marcescentes** (dont le feuillage sec reste attaché aux branches en hiver).

HJ arbres de **haut jet** (qu'on laisse se développer).

CÉ arbres **utilisables en cépée** (qu'on taille à dix cm du sol la 3^e année pour obtenir une ramification depuis la base).

tableau de **synthèse**

ARBRES	ARBRE ISOLÉ	HAIE CHAMPÊTRE & BOSQUET	ARBRE ISOLÉ	HAIE CHAMPÊTRE & BOSQUET	HAIE LIBRE*
alisier torminal				•	•
chêne chevelu				•	
chêne pédonculé	• 2	• 2		•	
chêne pubescent				•	
chêne tauzin				•	
chêne vert	• 2		•	•	
cormier			•	•	
cyrès de Lambert	•	• ¹ ₂	•		
érable champêtre				•	•
frêne oxyphylle	•	• ¹ ₂		•	•
ormes		• 2		•	•
pommier franc				•	•
pommier variétés anciennes					•
prunier myrobolan					•
saule blanc	•	• ¹ ₂		•	
	POLDER, MARAIS SALÉS & MARAIS DOUX		HAUTES TERRES		

1 : uniquement dans les polders.

2 : uniquement dans le marais doux.

* HAIE LIBRE : près du bâti on veillera à utiliser les essences horticoles ou exotiques avec parcimonie, en mélange avec les essences champêtres.

• essence horticole ou exotique.

• essence locale ou naturalisée.

tableau de **synthèse**

ARBUSTES ET ARBRISSEAUX	ARBRE ISOLÉ	HAIE CHAMPÊTRE & BOSQUET	ARBRE ISOLÉ	HAIE CHAMPÊTRE & BOSQUET	HAIE LIBRE
argousier					•
arroche de mer				•	•
cornouiller sanguin		• 2		•	•
églantier				•	•
filaire					•
fusain d'Europe				•	•
genêt à balais				•	•
nerprun alaterne				•	•
noisetier à gros fruits					•
noisetier commun				•	•
olivier de Bohême					•
prunellier		• 1 2		•	
rosier botanique toujours vert					•
rosier rugueux					•
saule pourpre					•
saule roux		• 1 2		•	•
sureau noir		• 2		•	•
tamaris de France		• 1 2		•	•
tamaris de printemps		• 2		•	•
tamaris d'été					•
troène commun		• 2		•	•
troène persistant					•
	POLDER, MARAIS SALÉS & MARAIS DOUX		HAUTES TERRES		

1 : uniquement dans les polders.

2 : uniquement dans le marais doux.

* HAIE LIBRE : près du bâti on veillera à utiliser les essences horticoles ou exotiques avec parcimonie, en mélange avec les essences champêtres.

- essence horticole ou exotique.
- essence locale ou naturalisée.

annexe glossaire

BIOTOPES

En écologie, ensemble d'éléments caractérisant un milieu (environnement biologique, géologique, climatique, etc.) qui héberge une flore et une faune spécifiques (la biocénose).

Biotope + biocénose = écosystème

BOURRINE

Habitat typique du marais Breton vendéen. Les murs sont en terre et la toiture recouverte de roseaux.

CÉPÉE

Touffe de jeunes tiges partant de la souche d'un arbre coupé au ras du sol.

CORTÈGE

Ici cortège floristique, ensemble des espèces végétales vivant naturellement dans un même milieu.

ÉLEVAGE EXTENSIF

Élevage impliquant une faible densité d'animaux à l'hectare, aucun apport supplémentaire de nourriture, aucun traitement. C'est une méthode utilisée pour l'entretien et la restauration de milieux naturels ou semi-naturels.

ESPÈCE OU PLANTE HERBACÉE

Plante dont la tige est souple et tendre.

ESPÈCE OU PLANTE LIGNEUSE

Plante qui fabrique de la lignine (constituant du bois) donnant à la plante sa solidité, comme les arbres, les arbrisseaux, les arbustes et les lianes.

ESPÈCE LOCALE OU INDIGÈNE

Essence poussant spontanément dans un milieu donné.

ESPÈCE EXOTIQUE

Essence non indigène. Selon leurs capacités d'adaptation, leur vitesse de reproduction, etc. certaines espèces exotiques peuvent présenter un risque pour les essences locales (indigènes).

ESPÈCE HORTICOLE

Plante cultivée pour l'ornement, ne se trouvant pas à l'état naturel dans le paysage local.

annexe glossaire

ÉTIER

Un étier est un chenal étroit pouvant atteindre plusieurs kilomètres et contenant de l'eau provenant de la mer.

La plupart des étiers servent à l'alimentation en eau des marais salants, certains servent également de voie navigable (pour bateaux à faible tirant d'eau) ou de séparation de parcelles agricoles.

GRAPHIOSE DE L'ORME

Maladie fongique agissant par l'intermédiaire d'un champignon microscopique dans la sève de l'arbre. Il n'y a pas de remède, les branches et le tronc meurent, mais la souche reste vivante quand l'arbre est taillé dans une haie. Cela explique la persistance de l'orme en cépée dans les paysages ruraux.

HALOPHILE

Qui affectionne les milieux salés.

HALOPHYTE

Plante se développant sur les sols salés.

PRATIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Pratiques agricoles visant surtout à protéger les paysages ruraux, les cours d'eau, la faune et la flore.

SARMENTEUX

Plantes aux rameaux longs et flexibles nécessitant un support pour s'élever.

SOL FRAIS

Sol gardant un minimum d'humidité. Certains végétaux comme le chêne pédonculé sont à planter exclusivement en sol frais au risque de dépérir.

TÊTARD

Arbre (principalement un frêne, un chêne, un saule) coupé de 1 m à 3 m de haut pour produire à la fois du bois de chauffage (branches) et du bois d'œuvre (tronc).

L'exploitation des têtards de frêne pour le bois de chauffage se répète tous les 7 à 8 ans.

Cette forme est traditionnelle des marais.

> conception & réalisation : CAUE de la Vendée.

> iconographie : CAUE de la Vendée.

> photo aérienne de couverture : Michel Bernard, ECAV Aviation.

> avec le concours de la Chambre d'Agriculture de la Vendée, du Centre Régional de la Propriété Forestière, du Service Environnement du Conseil Général de la Vendée, de la Ligue de Protection des Oiseaux, des responsables espaces verts et chargés de missions des communes de Château d'Olonne, Saint Jean de Monts & Soullans.

> imprimé en février 2012 par l'Imprimerie XXXX (XX).

CONSEIL en ARCHITECTURE, URBANISME
et ENVIRONNEMENT de la VENDÉE,
Maison du Tourisme et de l'Architecture
45, boulevard des États-Unis, bp 685,
85017 la Roche sur Yon cedex.

Pour tout renseignement, contactez-nous
au 02 51 37 44 95
ou sur le site <http://www.caue85.com>

ISBN: 978-2-918010-16-6
ISSN: 2110-0578

caue
DE LA VENDÉE



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL